



Strasbourg, le 25 janvier 2025

NAO 2025 Un refus unanime

A l'occasion de ces NAO, chacune de vos organisations syndicales a formulé des demandes spécifiques. Pourtant une demande était commune :

Le versement d'une prime en raison d'une très belle année.

D'ailleurs, à l'occasion de ses vœux, la Direction félicite ses collaborateurs pour leur travail tout au long de l'année, travail qui a permis d'hisser la CEGEE vers le haut du classement des Caisses d'Épargne.

Le versement de cette prime était donc légitime.

Pourtant la Direction nous a donné une fin de non-recevoir. En effet :

- Selon elle, une faible inflation justifie qu'il n'y ait pas de prime
- Selon elle, le très bon niveau de l'intéressement et de la part variable justifie qu'il n'y ait pas de prime
- Selon elle, l'excellent niveau de nos accords d'intéressement et CET justifie qu'il n'y ait pas de prime

Aucun de ces arguments n'est recevable !

La direction propose uniquement :

- La reconduction des dispositifs existants pour le covoiturage (Karos) et pour les vélos électriques (LOA).
- Une enveloppe de 1,7 % (initialement proposée à 1,5%) pour les mesures d'augmentations individuelles + 0,2 % (points supplémentaires) pour réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes
- La possibilité de souscrire 5 parts sociales dans le Plan Épargne Entreprise, abondés à 100% (dans la limite d'un abondement maximale de 100€)

Il est évident qu'aucune organisation syndicale ne signera ce projet d'accord minimaliste !

Vos élus CFDT, SNE-CGC, SU-Unsa et SUD demandent à la Direction de prendre la mesure de la colère de tous les salariés de la CEGEE et de revenir immédiatement à la table de négociation avec des propositions à la hauteur des efforts fournis.

Le travail de qualité et les efforts fournis par l'ensemble des salariés de la CEGEE

Qui ont généré 100 millions de résultats

Méritent une reconnaissance par le versement d'une prime !